

28/08/2018

Pour Qui ?

Tout conducteur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de grues auxiliaires.

Quand ?

Au moment de l'embauche.

Prérequis :

Aptitude médicale

Etre âgé de 18 ans au minimum

Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte sur :

- > Connaissances générales
- > Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise
- > Les principaux modes de commandes et d'équipements de grues / Les risques liés à leur utilisation
- > Notions élémentaires de physique
- > Technologie et stabilité des grues auxiliaires
- > Positionnement / Exploitation / Vérification et entretien de la grue auxiliaire

Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et pratiques.

Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) des grues auxiliaires*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite par l'employeur

** Un seul certificat d'aptitude à la conduite en sécurité est nécessaire quelles que soient la capacité et le type de grue auxiliaire*

Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

Durée ?

Non définie par la réglementation

Durée pratiquée par les OF : 2 à 3 j

Recyclage ?

Oui

- > CACES valable 5 ans - 2 j (*durée pratiquée*)

Référence Réglementaire

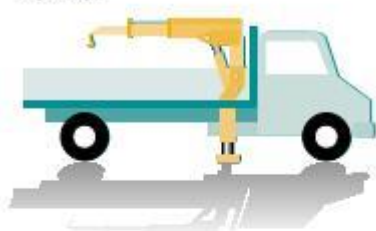
Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes

Recommandation R390 CNAMTS

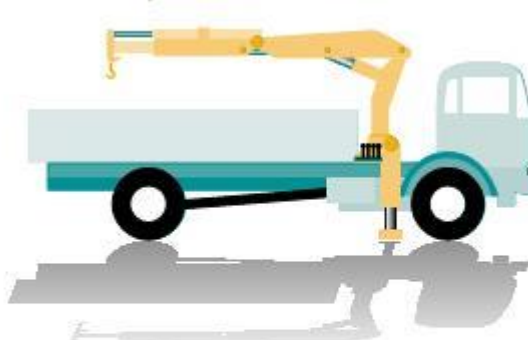
En collaboration avec :

Grues auxiliaires

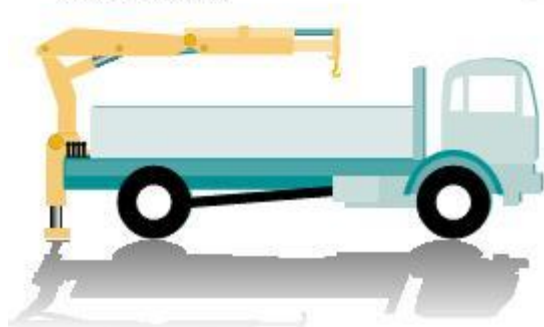
POTENCE



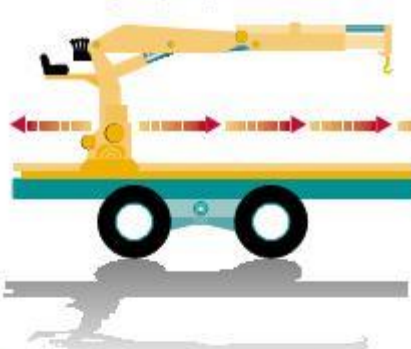
DERRIÈRE CABINE



DERRIÈRE PORTEUR



MONTAGE ROULANT



EN POSITION INTERMÉDIAIRE



En collaboration avec :